

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

#### Absent(s) excusés

#### Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

**Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT**

### **23SE1403-18 | Gestion des populations félines errantes sur l'ensemble du domaine public communal par stérilisation et identification – Signature d'une convention entre la ville et l'association Félines Câlines 49**

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural,

Vu la délibération du 14 mars 2023 autorisant, entre la Ville des Ponts-de-Cé et la clinique vétérinaire des Ponts-de-Cé, la signature d'une convention organisant la prise en charge et les premiers soins à prodiguer aux animaux errants, en état de divagation ou accidentés sur la

voie publique, de maître inconnu ou défaillant, en dehors des heures et jours ouvrés de la fourrière,

Considérant qu'il convient, en accord avec la législation en vigueur, de maîtriser par le contrôle de leur reproduction les populations de chats errants, sans propriétaire ou sans « détenteur », vivant sur le domaine public de la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'expertise et le savoir-faire de l'association Félines Câlines 49 en matière de régulation et de gestion des populations félines libres,

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer les campagnes ponctuelles de stérilisation de ces populations félines réalisées à l'initiative de l'association en accord avec la Ville, d'en fixer au moyen d'une convention les modalités de réalisation et celles de prise en charge des frais de stérilisation et d'identification pour chacune des parties,

Considérant le projet de convention entre l'association Félines Câlines 49 et la ville des Ponts-de-Cé pour la gestion des populations félines errantes sur l'ensemble du domaine public de la Ville,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition Écologique en date du 6 mars 2023,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve les termes de la convention entre l'association Félines Câlines 49 et la Ville des Ponts-de-Cé pour la gestion des populations félines errantes sur l'ensemble du domaine public de la Ville telle qu'exposée ci-dessus,**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Le Maire, Jean-Paul PAVILLON**

